

AFFAIRE N° 21. - Autorisation de passer un avenant au marché du 25 JANVIER 1972, approuvé le 22 FEVRIER 1972 établi suite à la consultation collective du 17 DECEMBRE 1971 pour l'augmentation des quantités d'huile (lot n) 10) nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires période du 1er Janvier 1972 au 14 Août 1972.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un avenant au marché du 25 JANVIER 1972 établi suite à la consultation collective du 17 DECEMBRE 1971 avec la COMPAGNIE MARSEILLAISE de MADAGASCAR pour l'augmentation des quantités d'huiles (lot n° 10) nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires - période du 1er Janvier 1972 au 14 Août 1972 - les quantités initialement prévues à l'état des besoins étant insuffisantes.

Montant de l'avenant : 119 200 Frs.

Les crédits sont prévus au chapitre 459 - article 601 du budget primitif des Cantines Scolaires.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*

*

*